



# RAPPORT D'ACTIVITES 2023

# DIRECTION NATIONALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



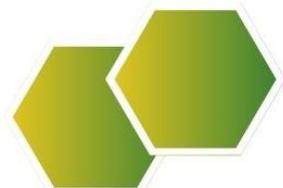
20 23 17 07  
20 23 19 79



[www.tresor.gouv.ml](http://www.tresor.gouv.ml)



Hamdallaye ACI 2000



# SOMMAIRE

<b><u>SIGLES ET ABREVIATIONS</u></b> .....	<b>3</b>
<b><u>MESSAGE DU DIRECTEUR NATIONAL</u></b> .....	<b>7</b>
<b><u>CHAPITRE 1 : LE TRESOR PUBLIC EN BREF</u></b> .....	<b>8</b>
<b><u>CHAPITRE 2 : MOBILISATION DES RESSOURCES</u></b> .....	<b>16</b>
<b><u>CHAPITRE 3 : DEPENSES EXECUTEES</u></b> .....	<b>20</b>
<b><u>CHAPITRE 4 : GESTION DES AUTRES COMPTES DE L'ETAT</u></b> .....	<b>22</b>
<b><u>CHAPITRE 5 : LA REGLEMENTATION COMPTABLE</u></b> .....	<b>24</b>
<b><u>CHAPITRE 6 : LE SUIVI DU SECTEUR FINANCIER</u></b> .....	<b>26</b>
<b><u>CHAPITRE 7 : SUIVI ET CONTROLE DES ACTIVITES DU RESEAU</u></b> .....	<b>37</b>
<b><u>CHAPITRE 8 : REDDITION DES COMPTES</u></b> .....	<b>43</b>
<b><u>CONCLUSION</u></b> .....	<b>48</b>

## Table des matières

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>MESSAGE DU DIRECTEUR NATIONAL .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE TRESOR PUBLIC EN BREF .....</b>	<b>8</b>
SECTION 1 : CREATION ET MISSIONS .....	8
I.    CREATION .....	8
II.   MISSIONS .....	8
SECTION 2 : ORGANISATION ET OUTILS .....	9
I.   NIVEAU CENTRAL .....	9
II.  LES SERVICES RATTACHES : .....	11
III.  AU NIVEAU REGIONAL ET SUBREGIONAL .....	12
IV.  EFFECTIF .....	13
V.   OUTILS DE TRAVAIL .....	14
VI.  ORGANIGRAMME .....	14
<b>CHAPITRE 2 : MOBILISATION DES RESSOURCES.....</b>	<b>16</b>
SECTION 1 : RESSOURCES PROPRES.....	16
SECTION 2 : RESSOURCES MOBILISEES SUR LE MARCHE.....	17
I.   EMISSIIONS PAR ADJUDICATION .....	17
II.  EMISSIIONS PAR SYNDICATION .....	17
<b>CHAPITRE 3 : DEPENSES EXECUTEES.....</b>	<b>20</b>
SECTION 1 : DEPENSES BUDGETAIRES .....	20
I.   LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	20
II.  LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	20
III.  LES DEPENSES LIEES AUX CHARGES D'EMPRUNT .....	20
SECTION 2 : DEPENSES DE TRESORERIE .....	21
<b>CHAPITRE 4 : GESTION DES AUTRES COMPTES DE L'ETAT .....</b>	<b>22</b>
SECTION 1 : SUIVI DES COMPTES PROJETS ET DES COMPTES PC-PCS .....	22
I.   COMPTES PROJETS.....	22
II.  RECOUVREMENTS PC-PCS .....	22
SECTION 2 : GESTION DES COMPTES DE DÉPÔTS ET DES AUTRES CORRESPONDANTS .....	23
I.   COMPTES DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET DES EPN .....	23
II.  COMPTES DES AUTRES CORRESPONDANTS .....	23
<b>CHAPITRE 5 : LA REGLEMENTATION COMPTABLE .....</b>	<b>24</b>
SECTION 1 : ETAT .....	24
SECTION 2 : COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	25
<b>CHAPITRE 6 : LE SUIVI DU SECTEUR FINANCIER.....</b>	<b>26</b>

SECTION 1 : BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS.....	26
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, FINANCIER ET MONETAIRE .....	26
II. SITUATION DES BANQUES MALIENNES .....	27
SECTION 2 : SUIVI DES OPERATIONS FINANCIERES EXTÉRIEURES.....	29
I. SUIVI ET CONTROLE DES TRANSFERTS COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX .....	29
II. TRAITEMENT DES DEMANDES LIEES AUX TRANSACTIONS INTERNATIONALES .....	30
SECTION 3 : SURVEILLANCE DES ACTIVITES DES ASSURANCES .....	33
I. SUIVI ET CONTROLE DES MARCHES D’ASSURANCE .....	33
II. LA FORMATION DES ACTEURS DU MARCHE ET AUTRES ACTIVITES .....	35
<b>CHAPITRE 7 : SUIVI ET CONTROLE DES ACTIVITES DU RESEAU.....</b>	<b>37</b>
SECTION 1 : SUIVI ET VERIFICATION DES POSTES COMPTABLES .....	37
I. SUIVI DES POSTES COMPTABLES .....	37
II. CONTROLE ET VERIFICATION DES POSTES COMPTABLES .....	38
SECTION 2 : GESTION ET SUIVI DES PROCEDURES D’ENTREE EN FONCTION DES COMPTABLES PUBLICS ET ASSIMILES .....	41
I. PRESTATION DE SERMENT .....	41
II. SUPERVISION DE PASSATION DE SERVICE ET D’INSTALLATION DES COMPTABLES PUBLICS ET ASSIMILES .....	41
<b>CHAPITRE 8 : REDDITION DES COMPTES.....</b>	<b>43</b>
SECTION 1 : RESTITUTION COMPTABLE .....	43
I. PRODUCTION DES DOCUMENTS COMPTABLES MENSUELS .....	43
II. PRODUCTION DE LA BALANCE INTEGREE.....	43
SECTION 2 : RESTITUTION DES DONNEES STATISTIQUES .....	44
I. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES ET LOI DE RÈGLEMENT .....	44
II. DOCUMENTS PERIODIQUES ET BULLETINS D’INFORMATIONS .....	45
SECTION 3 : PRODUCTION ET TRANSMISSION DES COMPTES DE GESTION. 46	
I. ETAT .....	46
II. COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	46
III. ORGANISMES PERSONNALISES .....	47
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>48</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ACCT</b>	AGENCE COMPTABLE CENTRALE DU TRÉSOR CENTRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU FONDS MONETAIRE
<b>AFRITAC</b>	INTERNATIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
<b>AICE 2</b>	APPLICATION INTEGREE DE LA COMPTABILITE DE L'ETAT VERSION 2
<b>AMF</b>	AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES
<b>ANICT</b>	TERRITORIALES
<b>APE</b>	APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
<b>ATIDI</b>	AFRICAN TRADE INSURANCE AGENCY
<b>BCEAO</b>	BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
<b>BCS</b>	BANQUE COMMERCIALE DU SAHEL
<b>BIM</b>	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI CELLULE D'APPUI A L'INFORMATISATION DES SERVICES FISCAUX ET
<b>CAISFF</b>	FINANCIERS
<b>CEDEAO</b>	COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
<b>CCAM</b>	COMITE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE DU MALI
<b>CCIM</b>	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MALI
<b>CENTIF</b>	CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES
<b>CFCT</b>	CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>CFD</b>	CENTRE DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT
<b>CIMA</b>	CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCE
<b>CNFL</b>	COMITE NATIONAL DE FINANCE LOCALE
<b>CPFA</b>	CENTRE PROFESSIONNEL DE FORMATION EN ASSURANCE
<b>CRCA</b>	COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE EN ASSURANCE
<b>CSCOM</b>	CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
<b>CT</b>	COLLECTIVITES TERRIORIALES
<b>CUT</b>	COMPTE UNIQUE DU TRÉSOR
<b>DC</b>	DIVISION CONTRÔLE
<b>DFM</b>	DIRECTION DES FINANCES ET DU MATERIEL
<b>DGB</b>	DIRECTION GENERALE DU BUDGET
<b>DGCT</b>	DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>DGD</b>	DIRECTION GENERALE DES DOUANES
<b>DGI</b>	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
<b>DNTCP</b>	DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
<b>DR</b>	DECLARATION DE RECETTES DIVISION SUIVI DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ORGANISMES
<b>DSCTOP</b>	PERSONNALISES
<b>EMGA</b>	ETAT MAJR GENERAL DES ARMEES
<b>EPN</b>	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX
<b>FAFPA</b>	FOND D'APPUI POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
<b>FAO</b>	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
<b>FCFA</b>	F DE LA COMMUNAUTE FINANCIERE AFRICAINE
<b>IBIC</b>	IMPÔTS SUR LE BENEFICE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
<b>IIA</b>	INSITITUT INTERNATIONAL EN ASSURANCE

<b>INSTAT</b>	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
<b>IPTM</b>	INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE POMME DE TERRE AU MALI
<b>IRF</b>	IMPÔTS SUR LES REVENUS FONCIERS
<b>ITIE</b>	INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
<b>MDAC</b>	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS
<b>MEF</b>	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
<b>PADRE/GIZ</b>	PROGRAMME D'APPUI À LA DÉCENTRALISATION ET À LA RÉFORME DE L'ÉTAT
<b>PADREAS</b>	PROJET DE DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR L'AMÉLIORATION DES SERVICES
<b>PAM</b>	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
<b>PC</b>	PRÉLÈVEMENT COMMUNAUTAIRE
<b>PCS</b>	PRÉLÈVEMENT COMMUNAUTAIRE DE SOLIDARITÉ
<b>PGT</b>	PAIERIE GÉNÉRALE DU TRÉSOR
<b>PRED</b>	SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES DÉPENSES-PROGRAMME DE RELANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT
<b>PTF</b>	PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER
<b>OMH</b>	OFFICE MALIEN DE L'HABITAT
<b>RP</b>	RECETTE PERCEPTION
<b>SGI</b>	SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION
<b>SYDONIA</b>	SYSTÈME DOUANIER AUTOMATISÉ
<b>TF</b>	TAXE FONCIÈRE
<b>TOFE</b>	TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT
<b>TPR</b>	TRÉSORIER-PAYEUR RÉGIONAL
<b>TVA</b>	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
<b>UEMOA</b>	UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE
<b>UMO</b>	UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

## MESSAGE DU DIRECTEUR NATIONAL

Le Trésor Public incarne l'épine dorsale financière de tout État, veillant avec diligence à la gestion prudente et efficace des ressources publiques. Au cœur de ses responsabilités réside la surveillance scrupuleuse de la trésorerie de l'État, le remboursement rigoureux de la dette et la gestion judicieuse des divers comptes gouvernementaux.

Au cours de l'année 2023, le Trésor Public a fait face à une série de défis et d'opportunités complexes, démontrant une grande résilience malgré les pressions variées telles que la situation sécuritaire du pays, les fluctuations économiques et les changements réglementaires.

Dans ce rapport annuel, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique retrace les réalisations, les initiatives et ses performances au cours de l'exercice 2023. Nous examinerons en détails les stratégies mises en œuvre pour garantir une gestion financière solide et transparente, tout en répondant aux besoins changeants de l'économie et de la société.

Ce rapport est bien plus qu'un simple recueil de chiffres et de données. Il est le témoignage de l'engagement du Trésor Public envers la promotion d'une gouvernance financière solide et éthique. Au fil des pages, nous découvrirons les réalisations remarquables, les défis surmontés et les innovations introduites au cours de l'année écoulée. De la surveillance méticuleuse de la trésorerie de l'État à la gestion rigoureuse du remboursement de la dette, en passant par la gestion des autres comptes avec une attention particulière, chaque aspect de l'activité du Trésor Public est examiné avec précision et clarté.

Dans le présent document, nous présenterons également les approches adoptées par nos différents services, notamment les efforts déployés par le Trésor public lors des émissions sur le marché financier, ainsi que les actions entreprises pour favoriser et réguler le secteur des assurances. Ces éléments contribuent à orienter notre trajectoire vers un avenir financier pérenne et florissant.

Ainsi, c'est avec un sens profond de responsabilité et d'engagement envers l'intégrité financière que nous vous invitons à explorer ce rapport d'activités annuel du Trésor Public. Puissent ses pages illuminer notre chemin vers un avenir financier durable et florissant pour tous.

# CHAPITRE 1 : LE TRESOR PUBLIC EN BREF

Le Trésor Public du Mali a été créé en 1960 avant d'être érigé en Direction Nationale du Trésor, des Banques et des Assurances (DNTBA) en 1967. Cette direction a connu plusieurs réformes. En 1973, la DNTBA a été érigée en Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprenant des Services Extérieurs, en l'occurrence l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT). En mars 1981, suite à une réorganisation des services comptables, la Recette Générale du District (RGD) a été créée. En 1992, les missions de la DNTCP ont été redéfinies avec la création de la Paierie Générale du Trésor (PGT), qui s'est vue confiée une partie des missions de l'ACCT. Les textes actuels de création, d'organisation et de fonctionnement de la DNTCP ont été adoptés en 2002.

## SECTION 1 : CREATION ET MISSIONS

### I. CREATION

Sous sa forme actuelle, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle est créée par l'Ordonnance N°02-030 du 04 mars 2002. Elle dispose de services déconcentrés sur l'étendue du territoire national.

### II. MISSIONS

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a pour missions :

- l'exécution de la phase comptable du Budget des organismes publics et parapublics ;
- la gestion de la trésorerie publique et la gestion comptable du portefeuille de l'État,
- la contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique financière et monétaire de l'État,
- le suivi, la mise en œuvre et l'élaboration de la politique de l'État en matière d'assurance.

A cet effet, elle est chargée de :

- l'exécution des opérations de la phase comptable du budget de l'État, des Collectivités territoriales et des Établissements publics à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- le suivi et le contrôle de la gestion de la trésorerie de l'État ;
- l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et le suivi de son application ;
- la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiés à l'État et aux Collectivités territoriales ;
- la collecte et l'analyse des documents des institutions financières et monétaires ;
- l'application et le contrôle de la réglementation des changes ;
- la tutelle du réseau des comptables publics ;
- l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances ;

- l'assurance des véhicules de l'État ;
- l'organisation, la mise en œuvre et la supervision du contrôle interne et de l'audit dans les services du Trésor ;
- la coordination et le contrôle des services régionaux, subrégionaux et des services rattachés.

La DNTCP est organisée en cinq (5) Divisions et une (1) Cellule au niveau central, en trois (3) Services rattachés, quinze (15) Trésoreries Régionales et quatre-vingt-onze (91) Recettes Perceptions au niveau déconcentré.

## SECTION 2 : ORGANISATION ET OUTILS

### I. NIVEAU CENTRAL

Au niveau central, la DNTCP comprend les Divisions, Cellule et services rattachés :

#### A. La Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement

Elle est placée en staff auprès de la Direction et est dirigée par un Chef de Cellule qui a rang de chef de division de service central et qui est nommé par arrêté du ministre chargée de finances.

Elle est chargée de :

- étudier, élaborer et mettre en œuvre les programmes et projets d'informatisation des Services du Trésor ;
- élaborer les cahiers de charges des différentes applications et des formations y afférentes avec les services utilisateurs ;
- suivre l'entretien, la maintenance du matériel informatique et les applications informatiques ;
- élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation et de perfectionnement ;
- élaborer les documents et manuels de formations ;
- gérer la documentation.

Les divisions sont au nombre de cinq (5) et sont chacune dirigées par un chef de division nommé par arrêté du ministre chargé des Finances.

#### B. La Division Banques et Finances

Elle comprend quatre (4) sections. :

- la Section Analyse Macro-économique et Monétaire ;
- la section Suivi des Banques et Établissements Financiers ;
- la Section Relations Financières Extérieures ;
- la Section Suivi du Marché Financier.

Elle est chargée de :

- suivre et harmoniser toutes les activités financières, monétaires et bancaires de l'État ;
- exploiter les documents statistiques afférents aux activités financières, monétaires et bancaires de l'État ;
- participer à l'élaboration de la balance de paiement et de la réglementation bancaire ;
- appliquer et contrôler la réglementation de change ;
- participer à la recherche du financement des opérations de l'État.

### **C. La Division Assurances**

Elle comprend trois sections :

- la Section Réglementation et Formation ;
- la Section Contrôle du Marché ;
- la Section Sinistres et contentieux.

Elle est chargée de :

- élaborer la réglementation et contrôler le secteur des Assurances ;
- entretenir les relations avec les organismes étrangers du secteur des assurances ;
- organiser la formation dans le domaine des assurances en rapport avec les compagnies d'assurance dans le cadre des activités de l'Institut Internationale de Yaoundé, conformément au Code de la CIMA ;
- assurer les véhicules de l'État ;
- analyser les dossiers des sinistres et suivre les contentieux relatifs aux accidents causés par les véhicules de l'État.

### **D. La Division Contrôle**

Elle comprend trois sections :

- la Section Vérification de la Gestion des Comptables Publics
- la Section Contrôle et Suivi des Comptes de Gestion.

Elle est chargée de :

- organiser et mettre en œuvre les programmes périodiques de vérification des postes comptables ;
- suivre l'activité, surveiller et procéder à l'évaluation du fonctionnement et de l'audit des services et postes comptables ;
- étudier les anomalies et dysfonctionnement apparaissant au niveau des procédures mises en œuvre dans le réseau du Trésor.
- mettre en état d'examen les comptes de gestion en vue de leur transmission à la Section des Comptes de la Cour Suprême.
- organiser et mettre en œuvre le contrôle interne et l'audit au sein des services
- organiser et superviser le contrôle interne dans le réseau du Trésor.

### **E. La Division Comptabilité Publique**

Elle comprend deux sections :

- la Section Législation et Contentieux ;
- la Section Comptabilité.

Elle est chargée de :

- définir les règles juridiques d'exécution et de contrôle des opérations financières ;
- définir les règles techniques de passation des écritures et de tenues des comptes des services et organismes publics et parapublics.

## **F. La Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés**

Cette division comprend deux (2) sections :

- la Section Suivi des Collectivités Territoriales ;
- la Section Suivi des Organismes Personnalisés.

Elle est chargée de :

- suivre l'exécution des opérations financières des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés et élaborer les procédures comptables qui les régissent ;
- collecter les informations relatives à l'activité financière des Collectivités Territoriales et élaborer les statistiques correspondantes ;
- appuyer techniquement les gestionnaires des fonds des Collectivités Territoriales ;
- participer aux travaux du Comité National des Finances Locales.

## **II. LES SERVICES RATTACHES :**

### **A. L'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT)**

L'ACCT a été créée par l'Ordonnance N°02-030/P-RM du 04 mars 2002. Le Décret N°02-128/P-RM du 15 mars 2002 fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

L'ACCT a pour mission :

- la centralisation et la vérification des documents et situations des comptables supérieurs;
- la production et le contrôle des documents périodiques et définitifs en vue de l'établissement de diverses statistiques et de comptes généraux ;
- l'élaboration des plans prévisionnels de trésorerie ;
- le suivi et le compte rendu de l'exécution du plan de trésorerie ;
- l'exécution des opérations des recettes et des dépenses ordonnancées par les correspondants du trésor, et toutes autres opérations assignées par l'ordonnateur principal ;
- l'établissement des états financiers de l'Etat, du compte général de l'État, du tableau de concordance et du projet de loi de règlement ;
- la tenue de la comptabilité auxiliaire et générale du poste ;
- la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiés à l'État ;
- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de ses services.

## **B. La Paierie Générale du Trésor (PGT)**

La PGT a été créée par l'Ordonnance N° 02 - 032/P- RM du 04 mars 2002. Le Décret N°02-130/P-RM du 15 mars 2002 fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

La PGT a pour mission :

- l'exécution des dépenses ordonnancées et sans ordonnancement préalable des ordonnateurs principaux, des ordonnateurs secondaires ministériels du budget national ;
- l'exécution des recettes et des dépenses des comptes spéciaux ;
- la centralisation et l'intégration des opérations des postes comptables des représentations diplomatiques et consulaires.
- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de ses services.

## **C. La Recette Générale du District (RGD)**

La RGD a été créée par l'Ordonnance N°02 - 033/P-RM du 04 mars 2002. Le décret N°02- 129 /P-RM du 15 mars 2002 fixe les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

La RGD a pour mission :

- la prise en charge comptable des titres de perception d'impôts, de taxes et de produits divers du budget national et du budget régional du District dont elle est comptable assignataire. Elle retrace en outre dans sa comptabilité les titres de perception dont la prise en charge et le recouvrement sont assurés par les comptables des administrations financières ;
- l'encaissement et le contrôle des recouvrements effectués au niveau des administrations financières et des régies de recettes instituées auprès des départements ministériels.
- la centralisation des opérations des receveurs-percepteurs, des receveurs des administrations financières, des régisseurs de recettes des départements ministériels.
- la mise en œuvre du contrôle interne et de l'audit au sein de ses services

# **III. AU NIVEAU REGIONAL ET SUBREGIONAL**

## **A. Les Trésoreries Régionales (TR)**

Elles sont au nombre de quinze (15) actuellement et sont respectivement : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudéni, Bougouni, Dioïla, Koutiala, Nioro du Sahel et Nara.

Les Trésoreries Régionales ont pour mission :

- l'exécution des dépenses ordonnancées et sans ordonnancement préalable des ordonnateurs secondaires du budget régional ;
- l'exécution des recettes au titre du budget d'État ;
- l'exécution comptable du budget des Collectivités Territoriales et des Organismes Publics, régionaux ;
- la centralisation et l'intégration des opérations des recette-perceptions rattachées ;

- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de ses services.

## B. Les Recettes-Perceptions (RP)

Elles sont au nombre de quatre-vingt-onze (91).

Les Recettes-perceptions ont pour mission :

- l'exécution des opérations financières de l'État qui leur sont confiées ;
- l'exécution des opérations des collectivités de leurs circonscriptions financières ;
- la tenue des registres auxiliaire de comptabilité ;
- la mise en œuvre du contrôle interne au sein de leurs services.

## IV. EFFECTIF

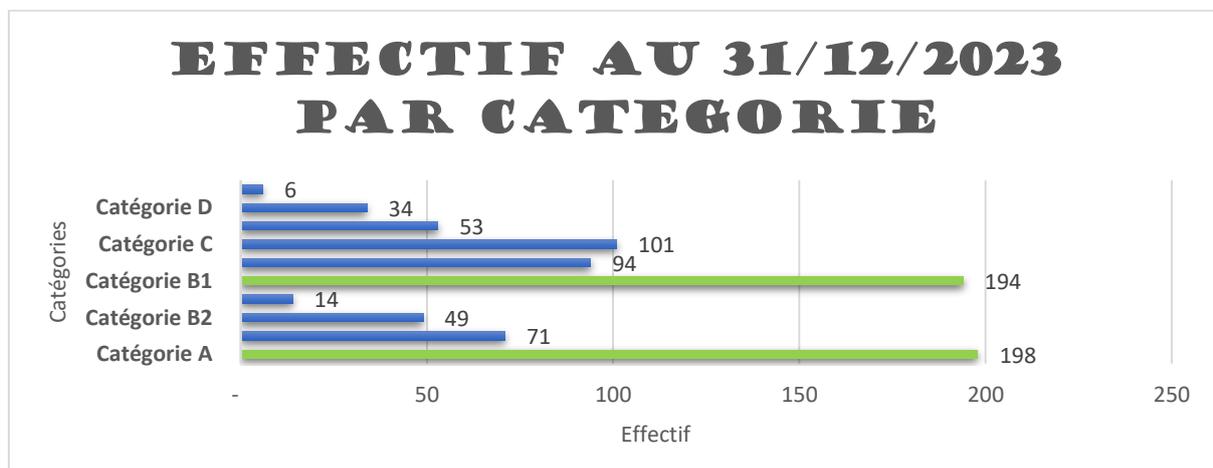
L'effectif global au 31/12/2023 s'élève à **814** agents dont **576** Hommes et **238** Femmes. Cet effectif est reparti en quatre (04) Catégories pour les fonctionnaires et un (01) catégorie pour les contractuels. Les détails sont consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 : Effectif des agents du Trésor au 31/12/2023**

CATEGORIES	Catégorie A		Catégorie B2		Catégorie B1		Catégorie C		Catégorie D	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Nombre d'Agents au 31/12/2022</b>	<b>208</b>	<b>72</b>	<b>57</b>	<b>14</b>	<b>197</b>	<b>102</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>35</b>	<b>6</b>
<b>Agents reçus du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Agents en Formation</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>(-) Sortie d'Agents vers d'autres services</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>(-) Départ à la retraite au 31/12/2023</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>(-) Décès</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Effectif au 31/12/2023</b>	<b>198</b>	<b>71</b>	<b>49</b>	<b>14</b>	<b>194</b>	<b>94</b>	<b>101</b>	<b>53</b>	<b>34</b>	<b>6</b>
<b>Effectif global</b>	<b>814</b>									

*Source : DNTCP*

## Répartition par catégories



Il convient de noter que les catégories les plus nombreuses demeurent la catégorie A et la catégorie B1.

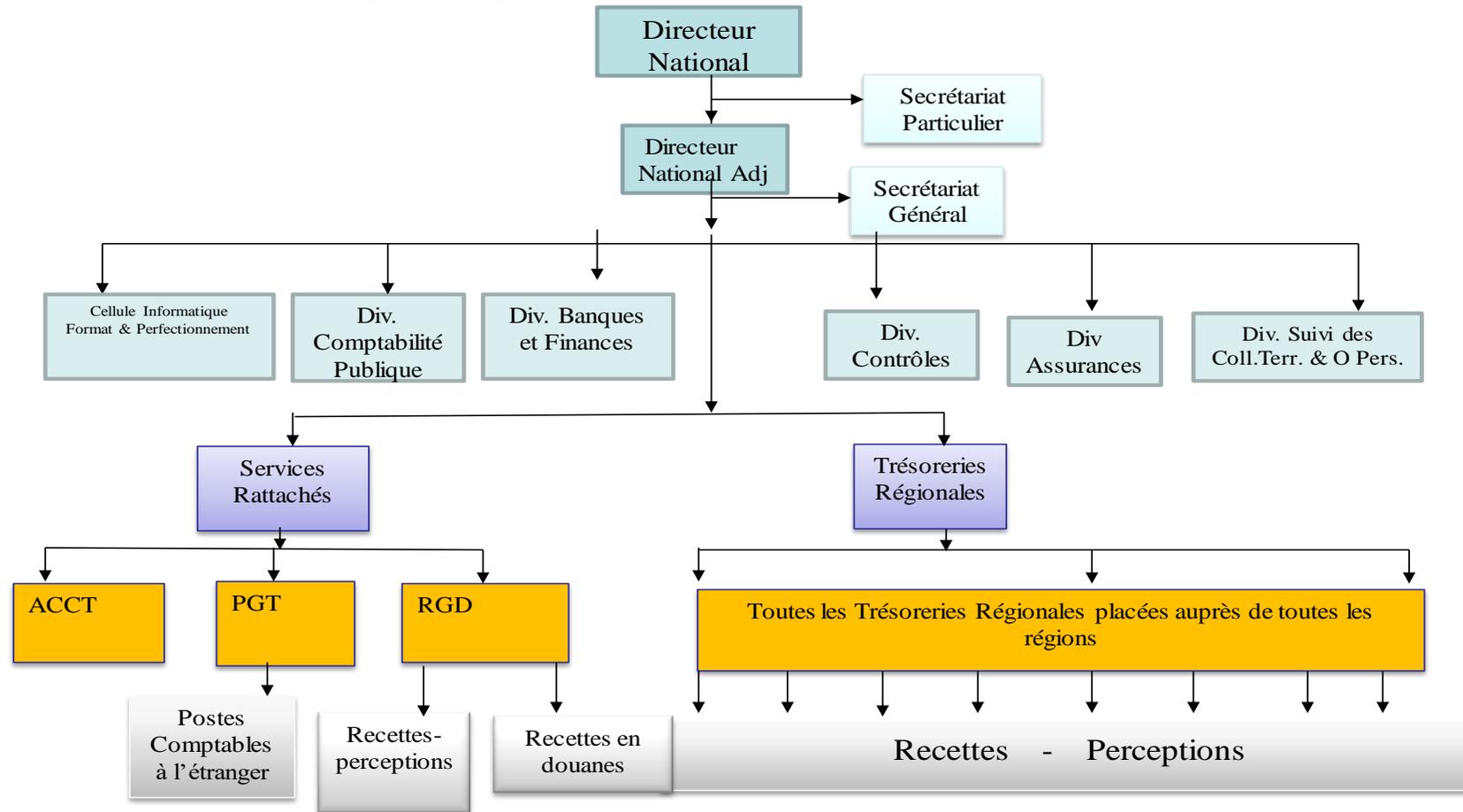
## V. OUTILS DE TRAVAIL

Pour l'exercice de ses missions de façon efficace et efficiente, la DNTCP dispose d'un certain nombre d'outils informatiques notamment :

- Application Intégrée de la Comptabilité de l'Etat en son abrégé « **AICE** », c'est une application utilisée par tous les postes comptables du Trésor et permet la comptabilisation de toutes les opérations de dépenses, de recettes dans l'ensemble du réseau à l'exception des recettes-perceptions. Elle permet également au Trésor de produire l'essentiel des documents comptables ;
- **COLLOC** : cette application est utilisée par les postes comptables et les recettes perceptions pour l'enregistrement et le suivi des opérations des collectivités. Dans ce cadre elle demeure l'outil qui permet de produire les documents comptables à cet effet.

## VI. ORGANIGRAMME

# Organigramme de la DNTCP



## CHAPITRE 2 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Ce chapitre traite des ressources propres et des ressources mobilisées sur le marché financier.

### SECTION 1 : RESSOURCES PROPRES

Le Trésor Public est chargé de l'exécution des opérations de la phase comptable du budget d'Etat.

A cet effet, il procède à la prise en charge comptable des titres de perception d'impôts, de taxes et de produits divers du budget national et des budgets régionaux. Il retrace en outre dans sa comptabilité les titres de perception dont la prise en charge et le recouvrement sont assurés par les comptables des administrations financières notamment les Impôts, la Douane et les Domaines.

Dans l'exécution de cette mission, il a comptabilisé dans ses écritures au titre de l'exercice 2023 en termes d'encaissement **1 839 376 899 598 FCFA**. Le tableau suivant donne la situation par administrations financières.

**Tableau 2:** Situation récapitulative des recettes par administrations financières

SERVICES	MONTANT RECOUVRE
SERVICE DES IMPOTS	987 671 113 152
SERVICE DES DOUANES	656 673 977 288
SERVICE DES DOMAINES	168 413 702 106
SERVICE TRESOR	26 618 107 052
<b>TOTAL</b>	<b>1 839 376 899 598</b>

Source : DNTCP

## SECTION 2 : RESSOURCES MOBILISEES SUR LE MARCHE

Pour la couverture des besoins de financement dégagés par le projet de loi de Finances rectificative 2023, les ressources à mobiliser sur le marché financier régional de l'UMOA s'établissent à **1 385 milliards FCFA**.

Dans ce cadre, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), après consultation des différents acteurs du marché financier, a élaboré un programme d'émissions de titres publics pour l'année 2023.

Ainsi, au cours de l'année 2023, elle a organisé vingt-quatre (24) émissions de titres publics dont vingt et deux (22) par adjudication et deux (02) émissions par syndication.

Pour rappel, afin de permettre aux Etats de financer leur économie dans un contexte de tension de liquidité du Marché financier, en juin et septembre 2023 la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en collaboration avec UMOA-Titres a organisé deux émissions spéciales de rachats de titres publics auprès des banques pour un montant d'environ **2 000 milliards FCFA**. Ces concours de la BCEAO ont permis aux Etats de mobiliser des ressources importantes sur le marché financier régional et contribué à résorber les différents gaps enregistrés par certains pays sur des émissions précédentes de l'année.

Il convient de remarquer une tension de liquidité sur le marché caractérisé par un renchérissement du coût de la dette et un rétrécissement de la durée de vie moyenne des portefeuilles.

### I. EMISSIONS PAR ADJUDICATION

Au total, les émissions réalisées en **2023** ont permis de mobiliser un montant de **1 012 milliards FCFA** contre **785,7 milliards de FCFA** en **2022**.

Pour l'organisation de chacune de ces émissions, la DNTCP a produit une note technique adressée au Ministère de l'Economie et des Finances, un projet de texte autorisant l'émission (arrêté du MEF) et une demande d'organisation du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique adressée à UMOA-Titres (AUT).

Aussi, après chaque émission, des comptes rendus ont été envoyés au Ministère de l'Economie et des Finances, à la Direction Générale du Budget, à la Direction Générale de la Dette Publique et à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT).

### II. EMISSIONS PAR SYNDICATION

S'agissant de la syndication, l'Etat du Mali à travers la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) a réalisé deux (02) emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne (APE).

A la clôture de l'emprunt dénommé "ETAT DU MALI 6,40% 2023-2030", le Trésor Public a retenu un montant de 120 Mds FCFA. Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont décrites dans le tableau suivant :

**Tableau 3 : Caractéristiques de l’emprunt obligataire pour un montant de 120 Mds FCFA**

<b>Montant sollicité</b>	120 milliards FCFA
<b>Maturité</b>	7 ans
<b>Période de grâce</b>	3 ans
<b>Taux d’intérêt</b>	6,40% l’an
<b>Rythme du paiement des échéances</b>	Annuel
<b>Modalité de remboursement du capital</b>	Amortissement constant
<b>Période de souscription</b>	du 15 au 31 mars 2023
<b>Date de valeur</b>	07 avril 2023
<b>Chef de file</b>	Société de Gestion et d’Intermédiation (SGI-Mali)

En ce qui concerne l’emprunt dénommé “ETAT DU MALI 6,50% 2023-2030”, à sa clôture, le Trésor Public a retenu un montant de 100 Mds FCFA. Les caractéristiques dudit emprunt sont présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 4 : Caractéristiques de l’emprunt obligataire pour un montant de 100 Mds FCFA**

<b>Montant sollicité</b>	100 milliards FCFA
<b>Maturité</b>	7 ans
<b>Période de grâce</b>	3 ans
<b>Taux d’intérêt</b>	6,50% l’an
<b>Rythme du paiement des échéances</b>	Annuel
<b>Modalité de remboursement du capital</b>	Amortissement constant
<b>Période de souscription</b>	du 03 au 14 juillet 2023
<b>Date de valeur</b>	21 juillet 2023
<b>Chef de file</b>	Société de Gestion et d’Intermédiation (SGI-Mali)



**Commentaires** : Courant 2023, le Trésor Public a mobilisé 1011,99 Mds FCFA sur le marché financier régional de l'UMOA à travers d'une part, des émissions de titres publics par adjudication composées de d'émissions de Bons du Trésor (BAT) pour 302,2 Mds FCFA et d'émissions d'obligations pour 484,79 Mds FCFA, et d'autre part de deux (02) émissions d'obligations du Trésor (OT) par syndication pour 220 Mds FCFA.

Il convient de signaler que **244 milliards** ont pu être mobilisés grâce aux deux émissions spéciales de la BCEAO.

## CHAPITRE 3 : DEPENSES EXECUTEES

L'exécution des dépenses fait ressortir les dépenses dites budgétaires et les dépenses de trésorerie.

### SECTION 1 : DEPENSES BUDGETAIRES

Le Trésor public est chargé de l'exécution des dépenses ordonnancées et sans ordonnancement préalable des ordonnateurs principaux, des ordonnateurs secondaires ministériels du budget national, des budgets régionaux et de l'exécution des dépenses des comptes spéciaux.

Dans l'exécution de ces missions, il a comptabilisé dans ses écritures au titre de l'exercice 2023, des dépenses à hauteur de **2 555 915 228 789 FCFA**. Ces opérations ont concerné :

- les dépenses de fonctionnement,
- les dépenses d'investissement,
- et les dépenses d'emprunt

#### I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement affichent un montant global de **2 041 997 875 911 FCFA**, soit **80 %** des dépenses totales. Elles se répartissent comme suit :

- **Les dépenses de personnel :**
- **Autres dépenses de fonctionnement :**

#### II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses payées par l'Etat en ce qui concerne le volet Investissement s'élèvent à **342 260 839 882 FCFA**, soit un taux de **13%** des dépenses totales. Ces dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des équipements d'investissement, des travaux, de transfert et subventions et des dépenses liées aux budget spéciaux d'investissement.

#### III. LES DEPENSES LIEES AUX CHARGES D'EMPRUNT

Les paiements effectués par l'Etat au titre des charges de la dette intérieure et extérieure s'élèvent à **171 656 512 996 FCFA**, soit eu taux de **7%** du montant total des dépenses. Ces dépenses sont décomposées ainsi qu'il suit :

- Charges de la dette extérieure : 33 678 206 374 FCFA ;
- Charges de la dette Intérieure : 137 978 306 622 FCFA.

## SECTION 2 : DEPENSES DE TRESORERIE

### A. SUIVI DE LA TRESORERIE DE L'ETAT

Les envois de fonds reçus des autres postes comptables du Trésor se chiffrent à **2 407 117 338 953 FCFA** composés principalement de ressources budgétaires. S'agissant des produits des émissions de bons et obligations du Trésor, il a été encaissé au titre de l'année 2023 une somme de **624 921 437 904 FCFA**. Enfin, au titre des appuis budgétaires, le décaissement de la Banque Mondiale dans le cadre de l'appui de l'IDA pour le PDREAS a été encaissé pour **12 491 212 500 F CFA**.

En ce qui concerne l'approvisionnement des postes comptables, l'ACCT a mis à la disposition de ces postes, conformément à la programmation de la DNTCP, un montant de **1 671 821 983 762 FCFA** pour le paiement des dépenses dont ils sont assignataires (salaire, fonctionnement et investissement).

Au 31 décembre 2023, l'ACCT dispose dans les banques commerciales trois (03) comptes de DAT.

Concernant le suivi du Plan de trésorerie de l'Etat, l'ACCT en 2023, a assuré le secrétariat technique de la réunion du plan de trésorerie pour chaque vendredi sous la présidence du MEF, et a produit les tableaux du plan de trésorerie. Les comptes rendus de 47 réunions tenues ont été tous produits. D'autres activités rentrant dans le cadre du suivi du plan de trésorerie ont été réalisées également par le service notamment les séances hebdomadaires de pointage contradictoire avec les régies financières, des pointages de l'exécution des dépenses de personnel et des charges de la dette publique. Enfin, elle a produit **4 notes** sur la réalisation des objectifs de recettes de la DNTCP et sur l'exécution du budget des correspondants du Trésor, et des comptes spéciaux du Trésor.

### B. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Courant l'exercice 2023, les remboursements de dette publique effectués par l'ACCT s'élèvent à **882 457 304 862 de FCFA** dont **721 439 150 000 de FCFA** de dette intérieure (dette marché) et **161 018 154 862 de FCFA** de dette extérieure. En plus de ces remboursements de dette, l'ACCT a payé d'autres dépenses des comptes spéciaux des services du MEF, des correspondants du Trésor et des projets. Ces paiements s'élèvent au profit des comptes spéciaux du Trésor à **50 054 826 545 de FCFA**.

# CHAPITRE 4 : GESTION DES AUTRES COMPTES DE L'ETAT

La gestion des autres comptes de l'Etat implique le suivi des comptes projets et les comptes PC-PCS ainsi que la gestion des comptes de dépôts et des autres correspondants.

## SECTION 1 : SUIVI DES COMPTES PROJETS ET DES COMPTES PC-PCS

### I. COMPTES PROJETS

Compte tenu de la suspension de financement de la majorité des projets/programmes par les PTF, les opérations exécutées sur ces comptes en 2023 ont été relativement faibles. Toutefois, les quelque rares dossiers reçus sur ces fonds ont fait l'objet d'exécution à 100%. Les ressources encaissées sur ce compte en 2023 ont été de **21 464 681 milliards de FCFA**. Ainsi avec le report de trésorerie, les ressources s'établissent à **2 486 161 723 de FCFA**. Les dépenses exécutées se sont chiffrées à **691 725 705 milliards de FCFA**. Le solde en fin de période s'élève à **1 794 436 018 de FCFA**.

### II. RECOUVREMENTS PC-PCS

Dans le cadre du suivi extra comptable du PC-CEDEAO et du PCS-UEMOA, la DNTCP a produit la situation de recouvrement, de reversement et des restes à reverser relative à ces opérations pour le compte de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Ainsi, le recouvrement au titre de l'année 2023 pour le PC-CEDEAO est de **11 244 852 250 FCFA** pour un reste à reverser du même montant. Pour rappel, aucun reversement n'a été effectué sur ces recouvrements en **2023**.

De même, le recouvrement au titre de l'année 2023 pour le PCS-UEMOA de **15 159 030 513 FCFA** en **2023** et un reste à reverser de **14 738 467 910 FCFA**.

Courant l'année 2023, l'ACCT a reçu deux (02) missions de la Commission de l'UEMOA dans le contrôle des opérations relatives au Prélèvement Communautaire de Solidarité. La mission s'est rendue également à la RGD, et dans d'autres structures comme la DGD et la BCEAO.

Les principales recommandations formulées par ces deux missions sont le recouvrement des restes à recouvrer et le reversement des produits du PCS. Aussi, elles ont recommandé de communiquer mensuellement à la Commission de l'UEMOA l'état récapitulatif des liquidations, des recouvrements et des reversements.

## SECTION 2 : GESTION DES COMPTES DE DÉPÔTS ET DES AUTRES CORRESPONDANTS

### I. COMPTES DE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET DES EPN

#### ➤ Comptes des Dépôts et Consignation

Au 31 décembre 2023, les ressources encaissées par la DNTCP au titre des dépôts et consignations ainsi que de paiements des cautions se chiffrent à **17 574 203 335 FCFA** contre des remboursements sur la période de **727 622 527 FCFA**. Le solde de ce compte se chiffre à **32 483 412 960 FCFA**.

#### ➤ Comptes des EPN

Dans le cadre de l'optimisation de la trésorerie de l'Etat à travers la mise en place du CUT, les EPN et services publics ont été invités à déposer leurs ressources dans le CUT. Ainsi, au 31 décembre 2023, l'ACCT enregistre dans ses écritures les ressources d'une quinzaine EPN dont l'OMH, les Universités, le FAFPA, l'PTM, etc....

En 2023, les recettes versées par ces structures dans le compte de l'ACCT se chiffrent à **14 581 929 141 FCFA**. Courant la même, le service a traité des lettres d'approvisionnement en ressources de ces EPN d'un montant de **5 225 979 649 FCFA**. Le solde créditeur de ce compte au 31 décembre 2023 est de **20 471 581 464 FCFA**.

### II. COMPTES DES AUTRES CORRESPONDANTS

Les comptes des autres correspondants regroupent essentiellement les opérations des structures comme la CCIM, la Chambres des Métiers, la Chambre des Mines, la CGS, l'APEJ, l'ORTM, etc...

Les recettes versées à l'ACCT en 2023 par ces entités s'élèvent à **9 372 159 243 FCFA**. Par contre, les dépenses exécutées pour leur compte sont de **1 963 457 857 de FCFA**. Le solde à fin décembre 2023 est de **58 512 138 142 FCFA**.

# CHAPITRE 5 : LA REGLEMENTATION COMPTABLE

Il est subdivisé entre l'Etat et les collectivités territoriales.

## SECTION 1 : ETAT

Au titre de l'année 2023, la DNTCP a mené plusieurs activités dans le cadre de la réglementation comptable, notamment :

- l'examen des projets de textes soumis à l'avis de la Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique ;
- le portage auprès de la commission réformes, de l'instruction relative aux règles et procédures budgétaires et comptables applicables aux Missions Diplomatiques et Consulaires du Mali ;
- le portage auprès de la commission réformes, l'instruction relative à la tenue de la comptabilité en partie double dans les recettes-perceptions ;
- le portage auprès de la commission réformes, la relecture de l'Arrêté N° 2017-3867/MEF-SG du 17 novembre 2017 fixant les modalités de création, de fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avances, ainsi que les conditions de nomination des régisseurs ;
- la création, la modification et l'abrogation des régies d'avances et les régies de recettes auprès des institutions, des DFM et des EPN ;
- l'examen et l'avis sur les demandes de nomination des comptables matières auprès des ordonnateurs matières ;
- la relecture et le portage de l'Arrêté n°2017-4405/MEF-SG du 29 décembre 2017 déterminant les subdivisions des comptes divisionnaires du Plan Comptable de l'Etat (PCE) ;
- la préparation des schémas d'écritures comptables dans les Missions Diplomatiques et Consulaires et dans les recettes-perceptions du Mali, pour la tenue d'une comptabilité en partie double ;
- la DNCTP a également assisté aux travaux d'examen et de validation des projets de textes (arrêté des comités techniques et règlement intérieur) du Conseil National de la Comptabilité tenus au Centre de Formation pour le Développement (CFD), le 06 décembre 2023.

## SECTION 2 : COLLECTIVITES TERRITORIALES

En 2023, la DNTCP a participé à l'élaboration des textes de base de la décentralisation parmi lesquelles nous pouvons citer :

- le code des Collectivités territoriales ;
- la loi sur la libre administration des Collectivités territoriales ;
- le statut particulier du District de Bamako ;
- les projets de décrets relatifs aux conditions de nomination et aux attributions des Représentants de l'Etat dans le District de Bamako et les Arrondissements qui le composent ainsi qu'à l'organisation et aux attributions des services propres des Circonscriptions administratives du District de Bamako.
- le rapport annuel consolidé d'exécution des budgets des Collectivités territoriales au titre de l'exercice 2022 a été élaboré. Il fait une comparaison de l'évolution des données entre 2021 et 2022.

# CHAPITRE 6 : LE SUIVI DU SECTEUR FINANCIER

Ce chapitre parlera d'une part des banques et établissements financiers, d'autre part, du suivi des opérations financières extérieures et aussi de la surveillance des activités des assurances.

## SECTION 1 : BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

### I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, FINANCIER ET MONETAIRE

En 2022, la consolidation attendue de la reprise économique mondiale amorcée un an plutôt a été marquée par un contexte macroéconomique difficile, avec une hausse des pressions inflationnistes due aux conséquences du conflit russo-ukrainien. La croissance économique mondiale, estimée à 3,4% en 2022, est en net ralentissement par rapport à celle de 6,2% enregistrée en 2021<sup>1</sup>.

Au niveau de l'UEMOA, le taux de croissance s'est établi à 5,6% en 2022 contre 6,1% un an plus tôt. Cette performance confirme la résilience des économies de l'Union aux chocs extérieurs successifs subis depuis 2020. Le taux d'inflation en moyenne annuelle, s'est élevé à 7,4% en 2022, contre 3,6% en 2021, en lien avec les tensions sur les cours mondiaux des produits énergétiques, des matières premières et des denrées alimentaires. Il s'est établi au Mali sur la base de la variation de l'Indice Harmonisée des Prix à la Consommation (IHPC) à 9,7% en 2022 contre 3,6% en 2021.

Face à cette situation, les Etats de l'Union ont ramené au premier plan des priorités, la maîtrise de l'inflation tout en poursuivant les plans de relance économique. Par ailleurs, en vue de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre desdits plans, la BCEAO a reconduit en 2022 les programmes d'émissions des Obligations de relance (OdR) et de Bons de Soutien et de Résilience (BSR), institués en 2021. L'exécution des opérations financières dans les Etats membres en 2022 se caractérise par un déficit budgétaire global, base engagements de 6,7% du PIB contre 5,4% en 2021. En ce qui concerne le Mali, le déficit s'est situé à fin 2022 à -4,9% du PIB contre -4,8% en 2021.

Les actifs extérieurs nets des institutions monétaires de l'Union ont enregistré une baisse de 42,5% pour ressortir à 4.458 milliards, à fin décembre 2022. Cette évolution s'explique par la baisse de 34,5% des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale et une contraction de 19,9% de ceux des banques. L'alourdissement de la facture pétrolière (+73,5%) et alimentaire (+45,3%) a fortement dégradé le compte courant de l'Union en 2022.<sup>2</sup>

La masse monétaire s'est consolidée de 11,3% pour ressortir à 46.162,1 milliards. Cet accroissement de la liquidité globale s'est traduit par le raffermissement de 11,8% des dépôts et de 9,7% de la circulation fiduciaire.

<sup>1</sup> Rapport annuel 2022 de la BCEAO

<sup>2</sup> Rapport 2022 de la Balance des Paiements et Position Extérieure Globale

Au Mali les actifs extérieurs nets des institutions monétaires sont évalués à 508,4 milliards de FCFA à fin décembre 2022, en diminution de 462,7 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2021.

L'encours des créances intérieures s'est chiffré à 5.085,7 milliards de FCFA à fin décembre 2022, en hausse de 1.104,7 milliards ou 27,7% par rapport à fin décembre 2021, à la suite de l'augmentation des créances nettes sur l'Etat pour 589,3 milliards de FCFA et des créances sur l'économie pour 515,3 milliards de FCFA.

La masse monétaire a enregistré une augmentation de 10,7% par rapport à fin décembre 2021, en s'inscrivant à 4.783,1 milliards de FCFA.

## II. SITUATION DES BANQUES MALIENNES

Le paysage bancaire malien en fin décembre 2022 est composé de dix-sept (17) établissements de crédit, soit quatorze (14) banques et trois (03) établissements financiers à caractère bancaire.

A cette date, le total bilan et la densité du réseau bancaire malien se présentent respectivement comme suit :

- Avec 7 189 milliards de FCFA à fin décembre 2022 contre 6 240 milliards en 2021, le total bilan a enregistré une hausse de 15% ;
- En 2022, le système s'est caractérisé par une évolution positive (recoupement des informations des rapports d'activités des banques et celles du rapport de la Commission bancaire) du nombre total des agences et guichets ouverts par les banques qui s'est établi à **669** à fin 2022 contre **667** en 2021.

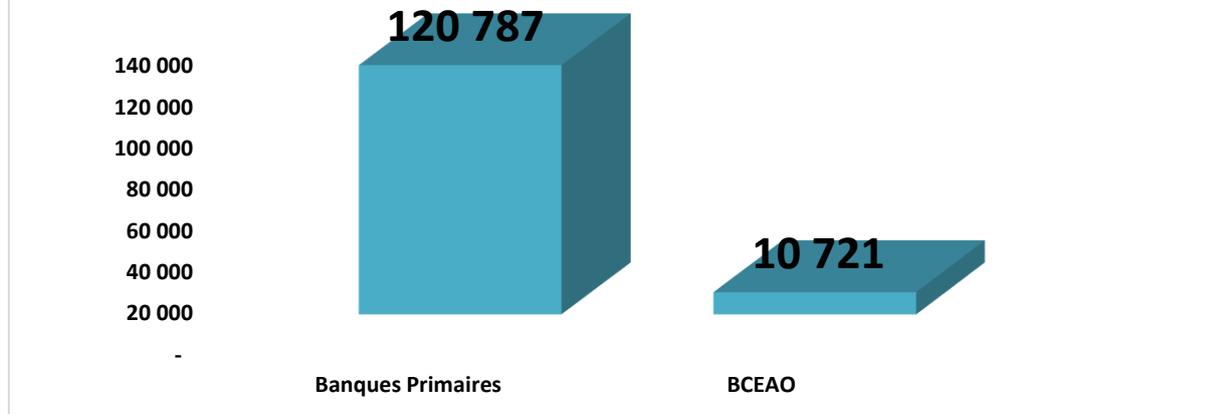
Par ailleurs, le total des crédits alloués à la clientèle s'est établi à **3 793** milliards de FCFA en 2022 contre **3 216** milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de **18%**.

En ce qui concerne les dépôts de la clientèle, ils se sont établis à **4 592** milliards de FCFA en 2022 contre **4 392** milliards en 2021 soit une augmentation de **5%**.

En 2022, le taux de transformation des dépôts pour les banques maliennes en global affichait **83%** contre **73%** en 2021. Ce ratio de transformation signifie que les crédits représentent à fin décembre 2022, 83% des dépôts des clients.

Aussi, au 31 décembre 2022, les dépôts des postes comptables du Trésor auprès du système bancaire (y compris la BCEAO) se sont établis à environ **131 508 millions** contre **416 257 millions de FCA** pour la même période en 2021. Il convient de noter que seulement 8 % de ces dépôts, soit **10 721 millions** étaient détenus par la BCEAO, contre 80 292 millions à fin 2021. Le graphique ci-après décrit la répartition.

### Dépôts du Trésor auprès des Banques (en millions de FCFA)



**Source** : DNTCP/DBF, situation à fin 2022

## **SECTION 2 : SUIVI DES OPERATIONS FINANCIERES EXTÉRIEURES**

### **I. SUIVI ET CONTROLE DES TRANSFERTS COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX**

La DNTCP joue un rôle important dans le suivi et le contrôle des échanges de capitaux et commerciaux entre le Mali et le reste du monde.

Cette mission de suivi et de contrôle s'exerce principalement sur les autorisations de change exécutées par les banques ainsi que les intentions d'importation et d'exportation levées par les opérateurs économiques.

#### **➤ Suivi et le contrôle des transferts exécutés par les banques**

Le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1er Octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA fait obligation aux banques de transmettre mensuellement à la DNTCP un compte rendu des opérations courantes avec l'étranger effectuées sous leur responsabilité.

Dans ce cadre, elles envoient chaque mois au Trésor, les formulaires matérialisant ces opérations, appelés Autorisation de Change.

La Section a pour objectif d'assurer une exploitation continue de ces autorisations de change envoyées par les banques afin de contrôler la régularité des conditions de transfert des devises à l'étranger.

A cet effet, la Section Suivi des Relations Financières Extérieures a élaboré un programme de contrôle des autorisations de change au titre de l'année 2023.

Il convient de rappeler que sur les quatorze (14) banques que compte le Mali, dix (10) transmettent régulièrement les formulaires d'autorisation de change relatifs aux transferts exécutés. Le contrôle consiste à cibler certaines opérations par technique d'échantillonnage et à demander aux banques la transmission des pièces justificatives desdites opérations.

Les pièces justificatives transmises sont vérifiées au regard de la réglementation, avec des demandes d'informations complémentaires, le cas échéant.

A la suite du contrôle, les éventuels dysfonctionnements sont portés à la connaissance de la banque concernée avec une invitation à la régularisation desdits dysfonctionnements.

Conformément au programme du contrôle adopté, des correspondances ont été adressées à l'ECOBANK, à la BIM, et à la BCS, pour qu'elles transmettent les pièces justificatives des opérations ciblées.

Pour ce qui concerne les banques contrôlées au cours de 2023, aucun dysfonctionnement n'a été constaté sur les pièces justificatives fournis.

#### **➤ L'autorisation des transferts liés aux opérations commerciales**

Les agents de la DNTCP détachés auprès du Guichet Unique sur le commerce extérieur, ont continué leur mission d'autorisation des transferts commerciaux à travers la validation des intentions d'importation et d'exportation levées.

Ainsi, à fin décembre 2023, sur la base des données compilées par les agents du Trésor au sein du Guichet Unique, les intentions d'importation levées se sont établies en milliard de F à **3 159,72 FCFA** contre à la même période en 2022 un montant de **3 167,6 FCFA** soit une variation de **-0,25%**.

La situation des données d'importation au titre de l'année 2022 et 2023 se présentent dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5 : Situation trimestrielle des intentions d'importation**

Période	2022	2023	Variation
1 <sup>er</sup> Trimestre	701,13	724,82	0,03%
2 <sup>ème</sup> Trimestre	729,27	748,13	0,02%
3 <sup>ème</sup> Trimestre	910,89	817,40	-0,10%
4 <sup>ème</sup> Trimestre	826,30	817,40	-1,07%
<b>TOTAL</b>	<b>3 167,60</b>	<b>3 159,72</b>	<b>-0,25%</b>

*Source : DNTCP Banques Finances/DNTCP*

S'agissant des exportations, les intentions levées se sont fixées à **1 936,76 FCFA** contre **2 005,76 FCFA** en 2022 soit une variation de **-3,44%**.

La situation des données d'exportation au titre de l'année 2022 et 2023 dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 6 : Situation trimestrielle des intentions d'exportation**

Période	2022	2023	Variation
1 <sup>er</sup> Trimestre	284,09	494,03	0,73%
2 <sup>ème</sup> Trimestre	330,83	755,40	1,28%
3 <sup>ème</sup> Trimestre	639,77	306,54	-0,52%
4 <sup>ème</sup> Trimestre	751,05	380,78	-49,30%
<b>TOTAL</b>	<b>2 005,76</b>	<b>1 936,76</b>	<b>-3,44%</b>

*Source : DNTCP Banques Finances/DNTCP*

## II. TRAITEMENT DES DEMANDES LIEES AUX TRANSACTIONS INTERNATIONALES

### ➤ Demande d'ouverture de comptes en devises

Conformément à la réglementation sur les relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, l'ouverture des comptes en devises par les résidents est subordonnée à l'autorisation préalable du Ministre chargé des Finances. A cet effet, les demandes d'autorisation sont adressées au Ministre.

A la date du 31 décembre 2023, au titre des demandes d'ouverture et de renouvellement d'autorisation d'ouverture de comptes en devises, la Section Relations Financières Extérieures a reçu et traité onze (11) dossiers contre treize (13) à la même période en 2022.

Ces dossiers étaient composés de deux (02) demandes de renouvellement d'autorisation d'ouverture et neuf (09) demandes d'autorisation d'ouverture de compte.

A part trois (03) dossiers de demandes d'ouverture qui sont toujours en attente de réponse, toutes les demandes ont eu une suite favorable de la part du Ministre de l'Economie et des Finances.

En effet, la multiplication des comptes en devises peut constituer non seulement un obstacle à la centralisation des réserves de change de l'Union mais aussi un frein au rapatriement des recettes d'exportation, notamment les comptes de résidents à l'étranger.

#### ➤ **Demande d'agrément de change manuel**

Selon la base de données des agréés de change manuel, tenue par la BCEAO en 2022, le Mali compte cent-vingt (120) bureaux de change manuel qui sont en activité.

Durant toute l'année 2023, seulement, deux (02) dossiers relatifs à la demande d'agrément de change manuel ont été reçus, traités et envoyés au cabinet du MEF pour signature.

Conformément à la réglementation, les bureaux de changes sont tenus, tous les deux mois de produire et d'envoyer au niveau de la DNTCP et de la BCEAO, les relevés des opérations qu'ils ont eu à effectuer au cours de la période indiquée.

A cet effet, au cours de l'année 2023, la Section a mis en place deux bases de données contenant chacune des informations sur l'ensemble des relevés produits et envoyés par les bureaux de changes à la DNTCP.

Ainsi, la mission conjointe de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) n'a pas pu être réalisée cette année.

La réception de deux demandes d'agrément s'explique par le fait que le processus de relecture du Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1er Octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA est en cours. A cet effet, la BCEAO a interdit le dépôt de dossiers de demande d'agrément à son niveau.

#### ➤ **Demandes d'autorisation d'octroi de prêt aux non-résidents**

Tout octroi de prêt aux non-résidents par les intermédiaires agréés, est subordonné à une autorisation préalable du Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique après avis conforme de la BCEAO. Ainsi, au cours de l'année 2023, cinq (05) dossiers de demandes adressées par la BCS et l'ECOBANK à la DNTCP au compte de leurs clients ont été traités et détails sont donnés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7 : Situation des banques ayant reçus des demandes d’octroi de prêt aux non-résidents**

<b>Nom de la Banque demandeur</b>	<b>Motifs de la demande</b>	<b>Montant demandé en F CFA</b>	<b>Montant accordé en F CFA</b>
BCS SA	Consommation	12 000 000	12 000 000
ECOBANK	Consommation	89 000 000	89 000 000
<b>Total</b>		<b>97 000 000</b>	<b>97 000 000</b>

*Source : DNTCP Banques Finances/DNTCP*

➤ **Demandes d’investissement à l’étranger**

Tout investissement à l’étranger effectué par un résident est subordonné à une autorisation préalable du Ministre chargé des Finances et doit être financé à hauteur de soixante-quinze pour cent (75%) au moins par des emprunts à l’étranger. Au regard de la réglementation, est considéré comme investissement à l’étranger, la souscription au capital initial lors de la création d'une société, à la prise ou l'extension de participation dans une société existante, la création, l'acquisition ou l'extension d'un établissement non doté de la personnalité morale, l'octroi de prêt, d'avance, de caution ou de garantie, et l'acquisition de créances.

Ainsi, au cours de l’année 2023, vingt-trois (23) dossiers de demande d’autorisation de transfert à l’étranger par les résidents ont été traités. La suite accordée à ces demandes est retracée dans le tableau joint en annexe.

## SECTION 3 : SURVEILLANCE DES ACTIVITES DES ASSURANCES

### I. SUIVI ET CONTROLE DES MARCHES D'ASSURANCE

#### A. CONTROLE DES MARCHES D'ASSURANCES

Dans le cadre de la surveillance générale du marché, la DNTCP a effectué en 2023 plusieurs contrôles sur pièces et sur place.

La nécessité du contrôle de l'activité d'assurance se déduit de son objectif, celui de la protection des assurés, souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances et de capitalisation.

##### ➤ Le Contrôle Sur Pièces

Ce contrôle s'est basé sur l'examen des documents, états statistiques et financiers transmis au titre des obligations de reporting. Il a constitué la première étape d'élaboration du rapport annuel du marché des Assurances de l'exercice 2021. Ce dernier est produit à partir des états comptables et statistiques clos, transmis par les sociétés d'assurances en activités sur le territoire national courant l'exercice 2022.

En effet, les dispositions de l'article 424 du Code des assurances CIMA exigent aux sociétés d'assurance agréées de transmettre leurs dossiers annuels au Ministre en charge des Assurances, **au plus tard, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année.**

C'est dans ce cadre que la DNTCP a reçu les dossiers annuels des treize **(13)** compagnies d'assurance agréées au Mali. Elles se répartissent en neuf **(09)** sociétés Non Vie et quatre **(04)** sociétés Vie.

Il ressort que les émissions de primes du marché de l'assurance au Mali sont passées de **64 649 623 896 FCFA** en **2021** à **70 411 118 472 FCFA** en **2022**, soit une évolution de **8,91%**. Ces émissions de primes sont composées de **52 545 356 010 FCFA** en Non Vie et **17 865 762 463 FCFA** en Vie avec des croissances respectives pour les deux branches de **10,21%** et de **5,26%**.

Dans la gestion financière des compagnies d'assurance, les engagements réglementés du marché sont évalués à la hausse en passant de **72 933 151 630 FCFA** en **2021** à **79 364 102 875 FCFA** en **2022**, correspondant à un accroissement de **8,82%**. Les actifs admis en couverture de ces engagements ont également évolué en se situant à **86 675 099 026 FCFA** en **2022** contre **66 411 503 335 FCFA** en **2021**. Ce qui donne un taux de couverture satisfaisant de **109,21%**, la norme étant fixée à **100%**.

##### ➤ Le Contrôle Sur Place

Il vise généralement à examiner la gouvernance liée à la situation administrative financière de la société permettant d'aboutir à une suffisance ou une insuffisance de la couverture des engagements règlementés et de la marge de solvabilité. Il peut porter des fois sur des situations

spécifiques comme la gestion et la liquidation des sinistres, la politique de placement des actifs, le respect du dispositif LBC/FT, etc.

A ce titre, la DNTCP a procédé à quelques missions de contrôle dont :

- deux (02) missions spécifiques sur la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des armes à destruction massive (LBC/FTP) ;
- une (01) mission dans le cadre du règlement du litige entre une société d'assurance et une société de courtage ;
- une (1) mission conjointe avec les commissaires contrôleurs de la CIMA ;
- deux (02) missions d'ordre général auprès des courtiers d'assurance.

Les missions sur la LBC/FT ont porté sur deux (02) sociétés Vie.

En ce qui concerne les sanctions infligées sur les sociétés de courtage, La DNTCP a procédé aux sanctions des courtiers qui ne se sont pas conformés aux dispositions de l'article 560 du code des assurances. Aux termes de ces dispositions, chaque intermédiaire à l'obligation de transmettre, au Ministre en charge des Assurances, le compte rendu annuel de leurs opérations au plus tard, le 1<sup>er</sup> août.

A ce titre, trente-trois (33) courtiers ont été sanctionnés pour non transmission du dossier annuel.

## **B. L'ASSURANCE DES VEHICULES DE L'ETAT**

Selon les dispositions de l'article 218 du code des assurances, pour l'utilisation des véhicules appartenant à l'Etat ou mis à sa disposition, non couverts par un contrat d'assurance et n'ayant pas fait l'objet d'une immatriculation spéciale, il est établi une attestation de propriété par l'autorité administrative compétente.

A ce titre, la DNTCP, chargée d'assurer le parc automobile de l'Etat, délivre des attestations de propriété de l'Etat au profit des utilisateurs des véhicules de l'Administration Centrale et des Institutions de la République. Ces attestations tiennent lieu d'assurance pour la couverture des dommages causés à des tiers du fait de l'utilisation desdits véhicules. Inversement, elle exerce également les recours en réparation contre des tiers responsables des dommages causés aux véhicules Etatiques.

### **➤ L'EXAMEN DES DEMANDES D'ATTESTATION DE PROPRIETE DE L'ETAT**

Courant l'année 2023, la DNTCP a examiné plusieurs demandes d'attestations de propriété de l'Etat. Elle a procédé à la délivrance de 96 attestations pour les véhicules et 92 pour les motos.

### ➤ LA GESTION DES SINISTRES

Au titre de l'exercice 2023, la DNTCP a reçu six (06) dossiers de réclamations d'indemnité pour des accidents causés à des tiers par des véhicules Etatiques. Le montant des indemnités réglées se chiffre à **9 813 168 FCFA**.

### ➤ LE SUIVI DES RECOURS

La DNTCP a exercé deux (02) recours en réparation de sinistres causés aux véhicules de l'Etat. Ces recours ont été exercés respectivement au profit du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) et de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP). Le montant total recouvré s'élève à **1 641 500 FCFA**, soit **992 500 FCFA** pour le CENOU et **649 000 FCFA** pour la DNTCP.

### ➤ SUIVI DES INTERMEDIAIRES

L'autorisation a pour objet de veiller au respect des conditions d'exercice de l'intermédiation en assurance. C'est dans ce cadre que la DNTCP a procédé à la délivrance des agréments de courtage en assurance et de cartes professionnelles.

En ce qui concerne l'autorisation d'exercer la profession, au cours de l'année 2023, la DNTCP a examiné quatre (04) dossiers de demandes d'agrément de courtage en assurance dont deux (02) ont reçu une suite favorable, un (01) a fait l'objet de rejet et le dernier est en attente de documents complémentaires.

Concernant la délivrance des cartes professionnelles, elle a délivré cent une (101) cartes professionnelles à divers agents généraux au titre de l'année 2023 dont 61 renouvellements et 40 nouvelles cartes établies.

## II. LA FORMATION DES ACTEURS DU MARCHE ET AUTRES ACTIVITES

Il s'agit notamment de la formation en assurance dispensée au niveau du Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA), de l'organisation des concours d'entrée à l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé et autres formations continues à l'attention des différents acteurs du marché.

### A. La Formation au CPFA

L'année 2023 fut marquée par l'organisation du concours d'entrée de la 26<sup>ème</sup> Promotion au CPFA et de l'examen de sortie de la 25<sup>ème</sup> Promotion.

Au titre du concours d'entrée au CPFA, 52 candidats ont été déclarés admis sur un total 226 participants. La phase présélection avait concerné 484 candidats au départ.

L'examen de fin de formation a eu lieu au mois de décembre. Au total, 50 étudiants ont participé à la session. Les résultats sont en attente.

### B. La formation modulaire

Courant l'année 2023, le Centre a d'abord clôturé la formation de la 9<sup>ème</sup> Promotion qui a débuté en 2022, les récipiendaires étaient au nombre de 169. Ensuite, il a entamé le démarrage des cours de la 10<sup>ème</sup> Promotion avec 130 nouveaux auditeurs inscrits.

### **C. Les conférences, séminaires et autres activités similaires**

La DNTCP a organisé deux (02) conférences à l'attention des auditeurs de la 9<sup>ème</sup> promotion de la formation modulaire et du CPFA sur les thèmes suivants :

la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des armes de destruction massive (LBC/FTP) avec 219 participants ;

- l'éthique et la déontologie en assurance, avec 200 participants.

Un séminaire de formation a été organisé à l'attention des courtiers d'assurance en collaboration avec l'Association Professionnelle des Assureurs Conseils du Mali (AP-ACM) courant octobre 2023. Le thème portait sur **l'élaboration des bordereaux et états modèles CIMA**. L'objectif recherché était de :

- familiariser les courtiers avec les aspects comptables spécifiques aux intermédiaires d'assurance ;
- former les participants à la production et à l'interprétation des bordereaux et états modèles CIMA ;
- renforcer les compétences nécessaires pour gérer efficacement la comptabilité en tant que courtier d'assurance.

Toujours en termes de formation, il convient de noter que la DNTCP a assuré le suivi des Etudiants maliens à l'IIA de Yaoundé. Ils sont au nombre de sept (07), répartis comme suit :

- 04 Etudiants en Master Professionnel en Assurance (MP-A) ;
- 02 Etudiants en Licence Professionnelle en Assurance (LP-A) ;
- 01 Etudiant en Master Actuariat.

# **CHAPITRE 7 : SUIVI ET CONTROLE DES ACTIVITES DU RESEAU**

Le suivi et contrôle des activités du réseau se fait à travers le suivi et vérification des postes comptables et la gestion et le suivi des procédures d'entrée en fonction des comptables et assimilés.

## **SECTION 1 : SUIVI ET VERIFICATION DES POSTES COMPTABLES**

Les activités menées ont porté sur le suivi mensuel des postes comptables supérieurs, l'appui à la poursuite de l'opérationnalisation du contrôle interne et la reddition des comptes de gestion.

### **I. SUIVI DES POSTES COMPTABLES**

#### **A. SUIVI MENSUEL DES POSTES COMPTABLES SUPERIEURS**

Le suivi mensuel des postes comptables est effectué à travers l'analyse des documents comptables et statistiques produits par les postes.

Dans le cadre de ce suivi, par note de service n°2022-00007/DNTCP-DN du 30 mars 2022, les postes comptables ont été répartis entre les Inspecteurs et Agents de la DNTCP Contrôle.

Ce travail de suivi porte essentiellement sur l'analyse des documents périodiques transmis à la DNTCP par les postes comptables suivant les dispositions de l'instruction n°001 du 29 octobre 2021 relative à la production périodique des états comptables et financiers des opérations du Trésor.

Il convient de noter que la balance générale intégrée des comptes de 2022 a été produite et transmise à la DC par l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

#### **B. APPUI A LA POURSUITE DE L'OPERATIONNALISATION DU CONTROLE INTERNE**

Dans la poursuite de la mise en œuvre du contrôle interne dans tout le réseau du Trésor, la DC a procédé à la relance des activités du contrôle interne dans les postes comptables et services du Trésor à travers les recommandations formulées dans les différentes notes d'analyse des documents comptables

## **II. CONTROLE ET VERIFICATION DES POSTES COMPTABLES**

En 2023, la DNTCP a effectué cinq (5) missions de vérification réparties comme suit :

- une (01) Recette-Perception dans la Région de Ségou ;
- quatre (04) Recettes-Perceptions du District de Bamako.

La DNCTP a également procédé à la vérification et à l'arrêt de caisses de quatre cent trente-cinq (435) régies et postes comptables.

Toutes ces missions ont été sanctionnées par des procès – verbaux de vérification et des rapports de missions. Les recommandations formulées ont été répercutées aux structures concernées et un dispositif a été mis en place pour le suivi de leur mise en œuvre.

### **A. VERIFICATION DES RECETTES-PERCEPTIONS**

Au titre 2023, Cinq (05) Recettes-Perceptions ont fait l'objet de vérifications, dont quatre (04) thématiques pour les RP de Bamako et une (01) de systématique pour la RP de Diéli. Les missions thématiques ont porté sur la vérification approfondie des dépenses exécutées par les RP au titre des exercices 2022 et 2023 et celle systématique a porté sur la Vérification de la gestion financière et comptable de la Recette-Perception de Diéli (exercices 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 (octobre).

### **B. VERIFICATION ET ARRETE DE CAISSE DES REGIES ET POSTES COMPTABLES**

En exécution de son programme d'activités 2022, la Division Contrôle de la DNTCP a procédé à la vérification et à l'arrêt de caisse de quatre cent trente-cinq (435) régies et postes comptables établis dans le District de Bamako et à Kati qui se répartissent comme suit :

- cent soixante quatre (164) régies d'avances ordinaires ;
- vingt huit (28) régies spéciales d'avances;
- cent vingt un (121) régies de recettes ;
- cent vingt deux (122) postes et agences comptables.

Cette activité qui s'inscrit dans le cadre du contrôle hiérarchique de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) sur les régies et postes comptables a été financée sur le Fonds d'équipement du Trésor. Elle a été réalisée par les agents de la Division Contrôle et certains cadres de la DNTCP et des Services rattachés divisés en vingt (20) équipes composées chacune de deux (02) Inspecteurs.

Ces équipes avaient principalement pour objectifs d'arrêter les caisses des régies et postes comptables à la date du 31 décembre 2022. Plus spécifiquement, il s'agissait de s'assurer qu'à cette date :

- les encaissements des régies de recettes ont été entièrement reversés ;

- les approvisionnements des régies d'avances concordent avec les avances faites par les comptables de rattachement ;
- les pièces justificatives ont été régulièrement produites et transmises aux comptables de rattachement ;
- les encaisses au 31 décembre 2022 des régies d'avances ou de recettes sont reversées à la caisse des comptables de rattachement ;
- les documents comptables sont correctement tenus ;
- les régies sont régulièrement constituées ;
- les régisseurs sont habilités à exercer la fonction ;
- les dispositions sécuritaires (bureaux sécurisés, présence de coffre-fort...) sont respectées.

Globalement, **117 355 362 880 F CFA** ont été accordés aux régies d'avances au titre de **2022**, soit **16 160 181 440 F CFA** aux régies ordinaires et **101 195 763 335 F CFA** aux régies spéciales contre **121 514 984 197 F CFA** en **2021**, soit une diminution de **3,42%**.

En 2022, les **117 355 362 880 F CFA** de dépenses du budget d'Etat exécutées en régies représentent environ **16,88%** des dépenses totales de fonctionnement (matériel, communication, énergie, déplacements, entretien, carburants et autres dépenses de biens et services).

#### ➤ **Au Niveau de la Régie Ordinaire**

Le total des approvisionnements effectués au bénéfice des 165 régies d'avances ordinaires se chiffre à **16 160 181 440 FCFA** au titre de l'exercice **2022**. En effet, sur ces approvisionnements, **15 584 751 536 F CFA** ont été dépensés et justifiés, d'où un écart de **472 173 214 F CFA** qui constitue le total des soldes non justifiés.

Par ailleurs, sur les **16 160 181 440 F CFA** d'avances accordées aux cent soixante-cinq (**165**) régies ordinaires en **2022**, la part revenant à neuf (9) régies s'est élevée à **7 335 193 864 F CFA**, soit **45,50%**. Ces régies sont créées auprès des structures suivantes :

#### ➤ **Au Niveau des Régies Spéciales**

Le total des avances accordées aux vingt-huit (28) régies spéciales d'avances se chiffre à **101 195 763 335 F CFA** au titre de l'exercice 2022 contre **100 726 803 576 F CFA** en 2021, soit une progression de **0,47%**. Aussi, sur ces avances, **100 827 883 933 F CFA** ont été dépensés et justifiés, d'où un écart de **367 879 402 F CFA** qui constitue le total des soldes non justifiés.

Les régies spéciales de l'Armée, notamment celles de la DFM du MDAC et de l'EMGA totalisent à elles seules **76 933 458 122 F CFA** en 2022, soit **76%** contre **68 159 921 842 F CFA** en 2021, soit **67,67%**.

#### ➤ **Au Niveau des Régies Recettes**

S'agissant des régies de recettes, elles étaient au nombre de cent quatre (104) et ont encaissé un montant total de **55 006 181 556 F CFA** au titre de l'exercice **2022**. Sur les **55 006 181 556 F CFA** mobilisés, **20 030 224 701 F CFA** revient à la régie du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), soit **36,41%**.

Sur les **55 006 181 556 F CFA** mobilisés par les **104** régies de recettes au titre de l'exercice **2022**, **54 923 041 239 F CFA** ont fait l'objet de reversements. Le rapprochement entre ces deux montants dégage un montant de **112 990 338 FCFA** qui constitue des recettes encaissées qui n'ont pas fait l'objet de reversements par le régisseur de recettes de l'Hôpital de Kati.

Les équipes de la mission ont vérifié et arrêté la caisse de 140 Agences comptables et régies financières. Avec un total des soldes d'entrée de **284 462 015 340 FCFA** ajouté aux recettes encaissées d'une valeur de **2 070 231 730 820 F CFA** contre des dépenses effectuées totalisant **2 085 422 634 708 FCFA**, il se dégage un solde global de **260 399 448 343 FCFA**. Cette encaisse est constituée des soldes des Agences comptables au 31 décembre 2022. Ces soldes ont été justifiés par des attestations bancaires.

Sur les recettes mobilisées au titre de l'exercice 2022, les régies financières ont contribué de façon très significative. Il s'agit de :

**Tableau 8 : Situation des versements effectués par les administrations financières**

N°	Structure	Montant
1	Les centres des Impôts	1 031 662 288 322
2	Les Bureaux de douanes	369 464 673 867
<b>Total</b>		<b>1 401 126 962 189</b>

*Source : DNTCP/DC*

De façon générale, l'évolution du nombre de régies et de postes comptables de 2016 à 2022 est résumée dans le tableau ci-après :

**Tableau 9 : Evolution du nombre de régies et postes comptables de 2016 à 2022**

Régie/postes comptables	Années							Evolution 2022 par rapport à 2021 (en %)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Régies ordinaires	164	166	201	187	203	181	165	-9
Régies spéciales	44	23	38	30	37	34	28	-18
Régies de recettes	103	101	99	106	107	105	121	15
Postes comptables	41	23	153	147	158	161	122	-24
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>313</b>	<b>491</b>	<b>470</b>	<b>505</b>	<b>481</b>	<b>435</b>	<b>-10</b>

*Source : DNTCP/DC*

## SECTION 2 : GESTION ET SUIVI DES PROCEDURES D'ENTREE EN FONCTION DES COMPTABLES PUBLICS ET ASSIMILES

Conformément aux dispositions de l'article 23 du Décret N° 2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique, les comptables publics prêtent serment avant d'être installés dans leurs fonctions.

### I. PRESTATION DE SERMENT

En 2023, la DNTCP à travers sa division Contrôle a traité et transmis à la section des comptes de la Cour Suprême quarante-quatre (44) dossiers de comptables publics et assimilés pour prestation de serment contre soixante-seize (76) en 2022.

Le tableau ci-dessous donne la situation récapitulative des dossiers de demandes de prestation de serment transmis à la juridiction des comptes de 2017 à 2023.

**Tableau 10 : Situation des dossiers de demandes de prestations de serment transmises à la section des comptes de 2017 à 2023**

Fonction	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Comptables supérieurs du Trésor	3	1	0	6	0	1	4
Agents Comptables des EPN	15	23	19	15	25	14	14
Comptables matières	04	04	04	0	5	3	1
Receveurs Percepteurs	5	07	03	1	8	6	8
Receveurs de bureau des douanes	0	01	01	1	4	4	0
Receveurs des impôts	9	0	0	0	2	2	0
Secrétaires Agents Comptables	0	5	10	3	1	20	0
Régisseurs de recettes	11	7	08	5	8	6	5
Régisseurs d'avances	24	30	27	15	21	17	12
Comptables gestionnaires	1	2	1	0	0	0	0
Chef de Services Administratifs et Financiers	0	0	0	0	0	3	0
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>80</b>	<b>73</b>	<b>48</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>44</b>

Source : DNTCP/DC

En 2023, l'ensemble des quarante-quatre (44) comptables publics et assimilés dont les dossiers ont été transmis pour prestation, ont tous prêté serment à la Section des Comptes de la Cour Suprême.

### II. SUPERVISION DE PASSATION DE SERVICE ET D'INSTALLATION DES COMPTABLES PUBLICS ET ASSIMILES

La Division Contrôle a procédé à la supervision de la passation de service et d'installation de soixante-quatre (64) Comptables Publics et assimilés en 2023 contre quarante (40) en 2022.

Le tableau ci-dessous donne la situation récapitulative des missions de passation de service et d'installation des comptables publics et assimilés de 2019 à 2023.

**Tableau 11 : Situation d'entrée en fonction des comptables publics et assimilés**

N°	Fonction	2019	2020	2021	2022	2023
1.	Comptables supérieurs du Trésor	0	4	0	0	7
2.	Agents Comptables	18	18	11	20	19
3.	Régisseurs d'avances	35	14	25	3	25
4.	Régisseurs de recettes	6	5	7	1	6
5.	Régisseurs Spéciales d'Avances	-	2	5	16	7
	<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>40</b>	<b>64</b>

*Source : DNTCP/DC*

## CHAPITRE 8 : REDDITION DES COMPTES

Ce chapitre traite en premier lieu la restitution comptable, en deuxième lieu de la restitution des données statistiques et enfin de la production et transmission des comptes de gestion.

### SECTION 1 : RESTITUTION COMPTABLE

#### I. PRODUCTION DES DOCUMENTS COMPTABLES MENSUELS

Les documents comptables ont été régulièrement produits par l'ensemble des postes comptables conformément à l'instruction n°0001 du 29 octobre 2021 relative au délai de production et à la composition des documents à produire par le poste. La situation mensuelle est détaillée dans le tableau ci-après :

**Tableau 12 : Situation des Comptabilités envoyées à la DNTCP par les postes au titre de 2023.**

Mois	Nombre de comptabilités produits
Janvier	17
Février	17
Mars	17
Avril	17
Mai	17
Juin	17
Juillet	17
Août	17
Septembre	17
Octobre	17
Novembre	17
Décembre	34
<b>Total</b>	<b>221</b>

Durant l'exercice 2023, la Division Contrôle de la DNTCP a reçu et analysé au total 221 comptabilités à raison de 13 comptabilités par poste. Il convient de noter qu'au mois de **décembre**, chaque poste envoie deux (02) comptabilités. La première est provisoire et est produite avant les opérations de clôture et la seconde est définitive et prend en compte des opérations de clôture et de régularisation. Des analyses ont été régulièrement faites sur ces comptabilités et des notes sont produites à cet effet et envoyées aux postes pour prise en compte des recommandations formulées.

#### II. PRODUCTION DE LA BALANCE INTEGREE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale, la DNTCP à travers l'ACCT est chargée de la production des états financiers de l'Etat. Ainsi, dans ce cadre, en 2023, elle a produit la Balance intégrée du Trésor au titre de l'exercice 2019-2020-2021-2022 et les états

financiers y afférents, résorbant des années de retard de production de ces documents. Les perspectives pour les années à venir sont la production de la balance intégrée du Trésor au titre de 2023 et l'assainissement de certains comptes du document.

## **SECTION 2 : RESTITUTION DES DONNEES STATISTIQUES**

### **I. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES ET LOI DE RÈGLEMENT**

#### **A. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES**

Courant l'année 2023, en matière de statistiques de finances publiques l'ACCT a produit à la fin de chaque trimestre le **TOFE**, base **MFSP 1986**, soit quatre **(04) TOFE** dans l'année. Aussi, il a été produit les tableaux du cadre d'analyse Minimum (CAM) au titre de 2023. Ces tableaux sont produits et transmis au MEF et Partenaires Techniques et Financiers.

Aussi, au cours de l'année, les travaux de la mission d'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest sur les finances publiques ont été menés sous la conduite et la supervision de l'ACCT. La mise en œuvre des recommandations de cette mission est suivie par la DNTCP.

#### **B. PROJET DE LOI DE REGLEMENT**

Dans le cadre de l'élaboration du Projet de Loi de Règlement, la DNTCP a conduit en 2023, les travaux de la Commission chargée du pointage contradictoire de l'exécution des dépenses du budget d'Etat de 2020,2021 et 2022.

A la suite de ces travaux de pointage, les projets de loi de règlement des exercices 2020 et 2021 ont été finalisés et produits en 2023.

Cependant, les dossiers du projet de loi de règlement de **2021** et **2022** constitués chacun du rapport de présentation, de la note de présentation, du texte du projet de loi, de la note sur les ajustements, de la note sur le budget spécial d'investissement, du tableau des recettes, des dépenses et du compte administratif ont été transmis au Secrétaire Général du Gouvernement pour introduction au **Conseil des ministres** respectivement le 29/04/2024 et le 13/05/2024.

Concernant l'exercice 2023, le pointage contradictoire pour assurer la concordance entre les chiffres de la DNTCP, DGB et la DNCF a pris fin. Il reste l'étape d'élaboration des notes qui sera finalisé en début 2024.

## II. DOCUMENTS PERIODIQUES ET BULLETINS D'INFORMATIONS

Au cours de l'année 2023, la DNTCP a produit :

- le bulletin trimestriel d'information de la dette de marché pour les quatre (4) trimestres 2023. Ces bulletins font le point des interventions du Mali et des autres pays de l'Union sur le marché financier régional ;
- la situation trimestrielle des émissions et remboursements de titres publics, transmise à l'ACCT pour la production du TOFE ;
- la situation mensuelle des tombées de la dette de marché envoyée à l'ACCT pour le règlement du service de la dette.
- les bulletins trimestriels d'information sur le commerce extérieur du Mali. Ces bulletins analysent les intentions d'importation et d'exportation levées par les opérateurs économiques afin de donner des indications sur la tendance du commerce extérieur du Mali ;
- sept (07) notes, dont quatre (04) sur les productions du FMI et, trois (03) sur le rapport de la politique monétaire dans l'Union ;
- la note synthétique sur le rapport de la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et des Objectif de de Développement Durable (ODD) ;
- notes trimestrielles sur l'exécution du budget d'Etat ;
- la note synthétique sur le rapport National sur le Développement Humain édition 2023 ;
- la note synthétique sur le rapport d'évaluation des politiques publiques du Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) ;
- le rapport annuel de suivi des banques et établissements financiers du Mali au titre de l'exercice 2022 ;
- le rapport 2023 sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la liste des courtiers d'assurance autorisés à exercer la fonction.

## SECTION 3 : PRODUCTION ET TRANSMISSION DES COMPTES DE GESTION

### I. ETAT

La production des comptes de gestion par les comptables principaux de l'Etat est régulièrement suivie par la DNTCP à travers sa Division Contrôle qui procède à la réception desdits comptes, leur mise en état d'examen et à l'envoi à la Section des comptes de la Cour Suprême.

Ainsi, le délai du **30 avril N+1** retenu pour l'envoi des comptes à la DNTCP pour une mise en état d'examen a été respecté par onze (11) postes sur dix-sept (17), soit 65% contre 71% pour le compte de l'exercice 2021. Il y'a une régression de 6%. Cependant, tous les postes ont respecté le délai réglementaire du **30 juin N+1** qui correspond à celui de l'envoi à la Section des comptes.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a mis à la disposition de la DNTCP un dépôt sis à Djélibougou pour le stockage des comptes de gestion.

A travers sa division Contrôle, la DNTCP a ainsi procédé à l'acheminement des comptes de gestion des exercices 2017 à 2021 vers ledit dépôt. En tout, soixante-treize (**73**) **comptes** ont été transmis à l'équipe de la Section des comptes et une partie des pièces justificatives de l'exercice 2022.

En plus de la transmission des pièces justificatives des recettes et des dépenses budgétaires, les autres documents et les tableaux de synthèses des exercices 2021 et 2022 ont été transmis.

### II. COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pour ce qui est des comptes de gestion 2022, la DNTCP a réceptionné 829 comptes de gestion des CT sur 829 comptes attendus, soit un taux de 100%. Les contraintes liées à la disponibilité d'espace pour l'entreposage et la manutention des comptes n'ont pas permis de procéder à la mise en état d'examen des comptes. Toutefois, la Section des comptes a été informée de la disponibilité des comptes dans les locaux de la DNTCP.

En outre, la DNTCP a assuré le suivi de la production du reliquat de 383 comptes de la période 2015-2021 réclamé par la Section des comptes. A cette date d'élaboration du rapport, **147 comptes** des collectivités ont été transmis à la juridiction des comptes.

Au titre de l'activité de mise en état d'examen des comptes de gestion, les travaux de transfert à la Section des comptes de la Cour Suprême des comptes de gestion au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 se sont poursuivis. Au total, **3 079 comptes** de la période ont été transmis à la Section des Comptes.

### III. ORGANISMES PERSONNALISES

Au titre de la mise en état d'examen des comptes de gestion des organismes personnalisés, la DNTCP a transmis **296** comptes de gestion, de la période 2009-2021, à la Section des Comptes de la Cour Suprême.

Cependant, il convient de constater une grande timidité dans la transmission des comptes des EPN.

## CONCLUSION

En conclusion, l'année écoulée a été marquée par une série d'accomplissements significatifs pour la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP). Grâce à un engagement sans faille et à une gestion rigoureuse, nous avons réussi à remplir nos missions avec efficacité et professionnalisme.

Nous avons assuré l'exécution efficiente du budget de l'État et des entités publiques, ainsi que la gestion prudente de la trésorerie publique. Nos efforts se sont également concentrés sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques financières et monétaires cohérentes, adaptées aux besoins économiques et aux défis rencontrés.

En outre, notre engagement envers la transparence et la conformité réglementaire a été renforcé à travers le suivi et le contrôle rigoureux de nos opérations, ainsi que par la réglementation et le contrôle du secteur des assurances.

Nos réalisations ont été possibles grâce à l'engagement et à l'expertise de nos équipes, ainsi qu'à la collaboration étroite avec nos partenaires nationaux et internationaux. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour renforcer encore davantage notre contribution au développement économique et financier de notre pays.

Enfin, il convient de remercier l'ensemble du personnel de la DNTCP pour leur dévouement et leur travail acharné, ainsi qu'aux autorités de la transition et aux partenaires pour leur soutien continu. Nous abordons l'avenir avec optimisme et détermination, conscients des défis à venir mais également des opportunités à saisir.